



Résiliation contrat de salle de sport

Par **Gruby**, le **04/03/2013** à **13:02**

Bonjour,

Je me suis engagé pour 2 ans dans une salle de sport début décembre. Aujourd'hui je souhaite résilier mon contrat car il y a de forte tension entre l'équipe de profs et le petit groupe que nous sommes.

Nous souhaitons donc résilier car l'ambiance devient insupportable!! Nous avons tenté un accord à l'amiable avec les directeurs mais ils ont refusé.

J'ai donc cherché sur internet, comment résilier son contrat.

Je suis tombé sur le site des recommandations, qui explique qu'à défaut d'être noté au contrat, tout changements d'horaires ou suppression de cours, donne droit à l'adhérent de résilier son contrat et d'être remboursé. Des cas ayant fait jurisprudence.

Il est noté dans mon contrat: "le présent contrat d'abonnement à pour objet de préciser les conditions de souscriptions d'un abonnement auprès de..... qui propose aux clients pendant les horaires d'ouvertures qui sont définits en fonction des besoins de la client et du contrat souscrit, de pratiquer sans limite une activité de remise en forme et d'user de la mise à disposition d'appareil de musculation, de cardiotraining et d'assister aux cours collectifs."

Sachant que suite au départ d'un prof, les cours sont supprimés ou remplacés car personne ne peut donner les cours initialement prévus, mais que ceci est temporaire (temps pour eux de trouver un remplaçant), pouvons nous faire valoir la recommandation et les jurisprudences pour résilier nos contrats? et s'ils acceptent peuvent-ils encaisser notre chèque de caution?

Je ne sais pas si cela est aussi important mais cette salle ne répond pas à toutes les

obligations d'affiches et d'hygiènes...

Merci pour vos réponses